

Mémoire sur le projet de loi 15

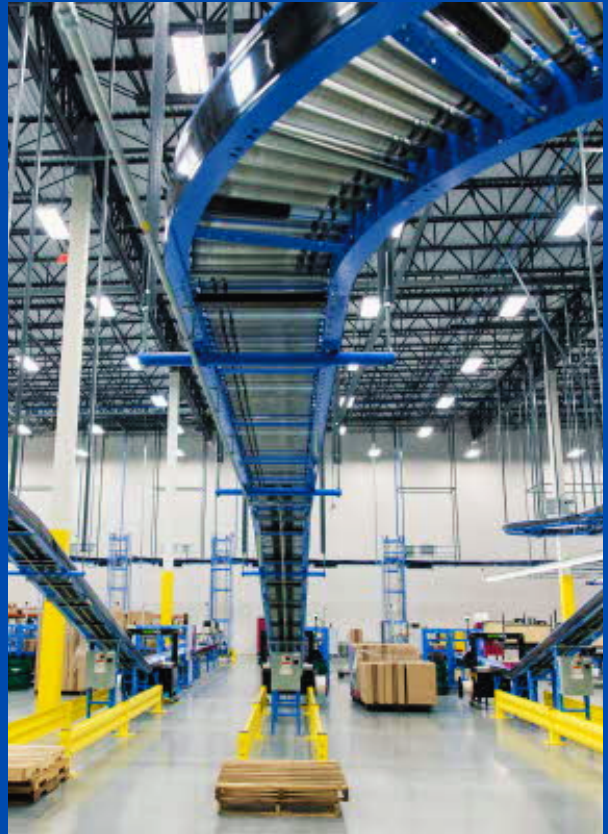
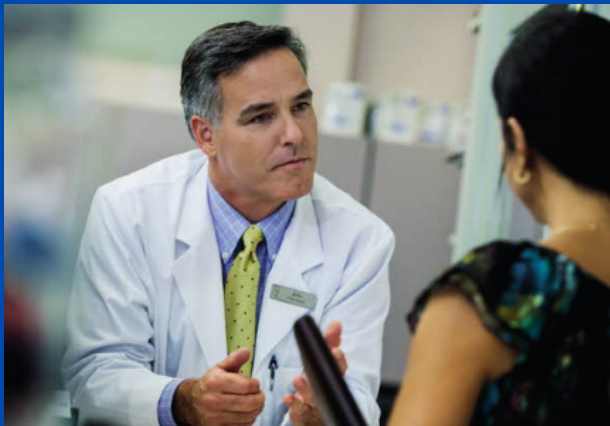


Table des matières

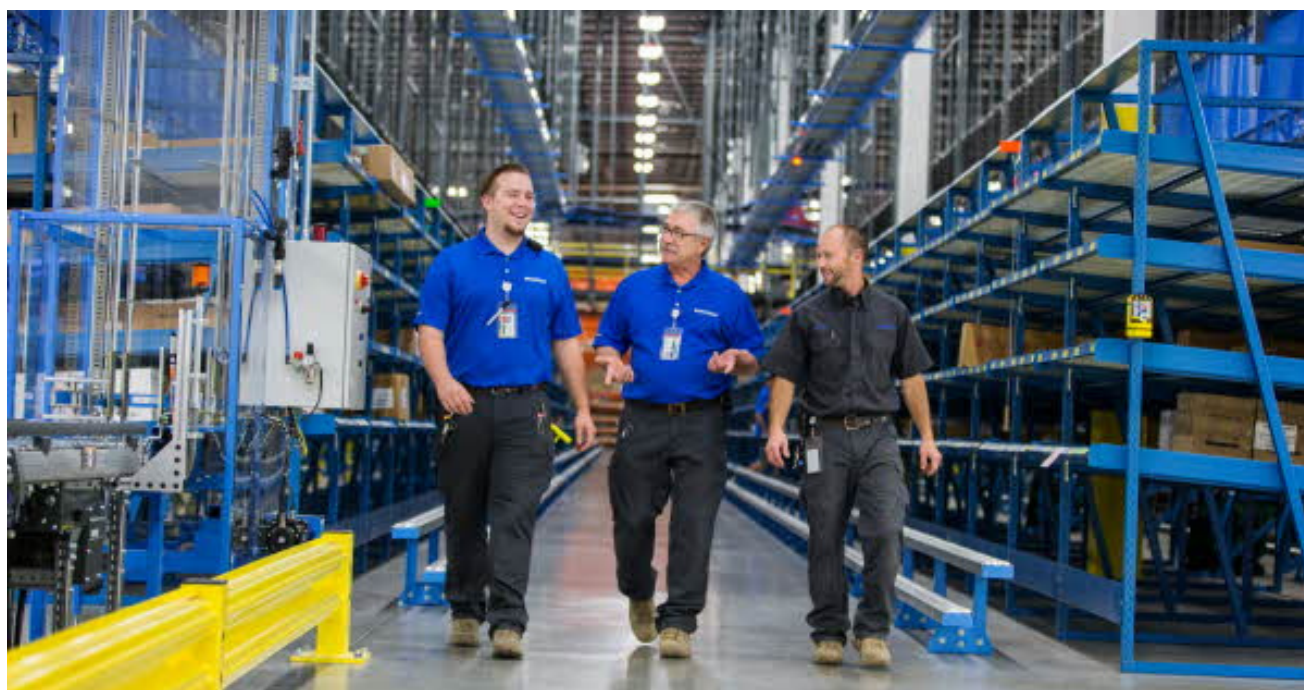
page 2 **À propos de McKesson Canada**

page 3 **Sommaire exécutif**

page 4 **Un projet de loi cohérent**

page 6 **Un projet de loi avec certaines
dimensions à préciser**

page 7 **Conclusion**



À propos de McKesson Canada

McKesson Canada a pour mission d'améliorer la santé. Nous touchons la vie des patients dans pratiquement tous les aspects des soins de santé. Depuis plus de 100 ans, nous collaborons avec des acteurs clés de l'industrie canadienne des soins de santé. Nous nous consacrons tous les jours à créer un système plus efficace et des communautés plus saines. Avec un siège social canadien installé à Montréal depuis 1905, les équipes de McKesson Canada collaborent avec leurs clients et partenaires afin de créer un avenir durable pour les soins de santé.



En tant que plus grand distributeur pharmaceutique au Canada, nous agissons tous les jours pour que les Canadiens obtiennent les médicaments dont ils ont besoin à tout moment et en tout lieu. Nous sommes entièrement engagés à poursuivre cette tradition d'excellence et à bâtir une chaîne d'approvisionnement pour les soins de santé afin d'améliorer la santé de tous.

Au Québec, nous effectuons plus de 2 000 livraisons quotidiennes aux pharmacies communautaires et aux hôpitaux à partir de nos trois centres de distribution, et ce, en répondant aux plus hautes normes de qualité.

Nous soutenons le plus grand réseau de pharmacies indépendantes et aidons les pharmaciens propriétaires affiliés aux bannières Uniprix et Proxim à consacrer davantage de temps à leurs patients en les outillant pour qu'ils jouent pleinement leur rôle clinique auprès de la population québécoise. Nous soutenons également les patients ayant besoin de soins spécialisés par des services de perfusion, à travers nos quinze cliniques Inviva.

Nous dotons les pharmacies et les hôpitaux de logiciels et de solutions technologiques d'automatisation qui aident à réduire les risques d'erreurs de médicaments et qui bonifient la productivité et la sécurité pour le patient. Nos technologies d'automatisation, telles que les technologies de comptage, d'emballage par bandes ou de mise en piluliers ont fait leurs preuves en matière de réduction du nombre d'erreurs relatives aux médicaments, tout en augmentant la sécurité et l'efficacité de leur distribution.

De par sa mission, McKesson Canada est un partenaire de choix afin d'établir un système de santé plus accessible et représente un moteur économique important pour le Québec.

McKesson Canada est sensible à la volonté du gouvernement de renforcer le système de santé au Québec

En particulier, nous saluons la volonté du gouvernement de mieux répartir les opérations au sein du système de santé. Cela permettra notamment de faciliter l'accès aux soins, de désengorger le réseau et de mieux accueillir l'ensemble des patients. Nous prenons note de la décision du gouvernement de s'ouvrir à des solutions innovantes mettant à contribution tous les acteurs de la santé afin de l'épauler dans la prestation de meilleurs services adressés à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

Nous invitons toutefois le gouvernement à considérer certaines réserves émises par les acteurs de la pharmacie communautaire, notamment en ce qui a trait à l'organisation des services pharmaceutiques régionaux où il pourrait y avoir une plus grande considération pour le pharmacien communautaire. En effet, nous encourageons à reconsidérer la fusion des Comités régionaux sur les services pharmaceutiques (CSRP) avec le Conseil des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des sage-femmes. Nous invitons également à valoriser davantage l'autonomie des professionnels de la pharmacie dans leur organisation et leur planification. Il est essentiel de considérer les effets sur l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques.

Enfin, certaines dispositions du projet de loi 15 suscitent des interrogations que nous voulons porter à votre attention. Entre autres, la disposition 295 du projet de loi, qui mènera à créer des « comités de surveillance » et des « comités de gestion des risques » calqués sur le modèle public au sein des pharmacies du réseau, génère des inquiétudes pour notre secteur. Il en va de même pour la disposition 307 concernant la capacité de la future agence Santé Québec à exiger de manière générale que les établissements privés fournissent, cessent de fournir, ou modifient d'une autre manière, certains services. Appliquées au secteur privé en santé, nous pensons que ces dimensions du projet de loi 15 gagneraient à être précisées.

Comme à notre habitude, McKesson Canada demeurera disponible afin de collaborer, de concert avec le gouvernement du Québec, à la mise en place d'un système de santé plus fort, plus efficace et plus agile au bénéfice de l'ensemble de la population. Nous vous invitons à garder en tête la place de la distribution pharmaceutique comme pilier stratégique de la bonne santé de la population. Vous trouverez toujours en McKesson un partenaire de confiance, riche d'une expertise reconnue et de résultats concrets dans nos partenariats avec le service public.

Un projet de loi cohérent

Le projet de loi 15 (PL15) s'inscrit dans la continuité du Plan Santé

Le projet de loi 15 déposé par le ministre Christian Dubé est adéquatement aligné avec les intentions du gouvernement dévoilées en mars 2022 dans le cadre de la présentation du Plan Santé.

Nous estimons que la création de l'agence Santé Québec facilitera les opérations dans le réseau de la santé et octroiera au ministre davantage de temps pour se consacrer à la vision stratégique, afin d'anticiper les besoins futurs du réseau. Il s'agit d'une initiative ambitieuse qui vise à améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux patients. Il en découlera de facto une efficacité accrue, qui confèrera à l'ensemble de nos concitoyens un accès adapté aux services de santé dont ils ont besoin. En effet, il permettra de conférer à Santé Québec un mandat plus clair et une gouvernance plus efficace, ce qui devrait se traduire par des améliorations tangibles pour les patients.

Par la mission même de Santé Québec, il est question de coordonner les soins en accordant une place à certains établissements ou autres prestataires privés. Nous sommes favorables à la décision du gouvernement d'inviter l'ensemble des parties prenantes autour de la table. McKesson Canada s'est régulièrement positionnée en faveur de cette ouverture et nous saluons aujourd'hui le passage de la parole aux actes avec cette réforme profonde du système amenée par le projet de loi 15.



Un projet de loi cohérent (suite)

La contribution particulière du secteur de la pharmacie

Nous comprenons l'intention de faciliter l'accès aux services de santé, d'aider à coordonner les différentes composantes du système de soins de santé et de rapprocher les individus / communautés des décisions en matière de soins de santé. À la présentation du projet de loi 15, les acteurs de la pharmacie se sont rapidement mobilisés pour alerter sur la fusion entre les Comités régionaux sur les services pharmaceutiques (CSRP) et le Conseil des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des sage-femmes. Nous estimons que cette disposition pourrait amener à chambouler le secteur de la pharmacie communautaire en diluant les expertises des pharmaciens dans l'ensemble des professions médicales.

Cette décision est susceptible d'avoir un impact sur la continuité des soins jusqu'aux pharmacies communautaires et entraînerait conséquemment des externalités négatives sur les compétences actuelles des CSRP, c'est-à-dire l'organisation des services pharmaceutiques dans toutes les régions du Québec, l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques ainsi que la capacité à innover en proposant de nouvelles méthodes et approches en soins et en services dispensés par notre secteur.

Des craintes persistent quant à la considération de la place de la pharmacie communautaire dans la mise en œuvre de ce projet. La pharmacie est souvent le premier point de contact entre les patients et les professionnels de la santé. Elle joue un rôle crucial dans la dispensation des soins de santé. Le projet de création de Santé Québec est une initiative importante qui devrait permettre d'améliorer l'accès et la qualité des services de santé offerts aux patients. Cependant, il est important d'assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués, sans oublier la pharmacie communautaire. Il est important de veiller à ce que les changements apportés par le projet de loi 15 n'affectent pas négativement la continuité des soins.

Nous invitons par conséquent le gouvernement du Québec à prêter attention à cette disposition.



Un projet de loi avec certaines dimensions à préciser

L'article 295 pourrait créer des délais dans nos opérations

Nous aimerions porter votre attention sur des mesures du projet de loi qui soulèvent des interrogations pour McKesson Canada.

D'abord, la disposition décrite à l'article 295, amenant à créer des comités « de surveillance » et de « gestion des risques », nécessite des clarifications. Si l'industrie à laquelle McKesson appartient se voit exiger de tels comités, cela risque de se traduire par une bureaucratie plus importante dans la mesure où nous nous retrouverions impliqués dans de nombreuses procédures administratives qui génèreraient assurément des retards et des bris quant à la qualité de nos services.

Nous recommandons au gouvernement de clarifier sa position sur cette disposition, afin de ne pas insuffler une trop grande logique bureaucratique dans les processus. En gardant en mémoire la volonté d'améliorer l'accès aux soins de santé pour tous les citoyens québécois, il est crucial de maintenir un équilibre entre l'efficacité et la bureaucratie.

L'article 307 octroierait à Santé Québec un certain pouvoir vis-à-vis de nos activités

Par ailleurs, nous nous interrogeons par rapport à l'article 307, qui permettra à l'agence Santé Québec nouvellement créée d'exiger de manière générale que les institutions privées fournissent certains services, ou qu'elles cessent ou modifient de fournir certains services d'une manière ou d'une autre.

Plusieurs questionnements restent en suspens et gagneraient à être clarifiés. Entre autres, nous invitons le gouvernement à élaborer sur le type d'exigences requises. Les entreprises privées de santé ayant des coûts de fonctionnement différents de ceux des établissements publics de santé, il est important d'en tenir compte, sachant surtout que ce fonctionnement est souvent gage d'efficacité et d'un meilleur accès.

Une réflexion approfondie est nécessaire afin de comprendre comment nous pourrions répondre à ces exigences, tout en préservant notre autonomie et notre capacité à innover et à offrir des services uniques.



Conclusion

Nous souhaitons conclure ce mémoire en réitérant notre accueil favorable des réformes enclenchées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le projet de loi 15 témoigne de la capacité du MSSS à réaliser une introspection afin d'en dégager les mesures qui offriront aux Québécoises et aux Québécois les meilleurs services de santé possibles.



En s'appuyant sur toutes les parties prenantes, dont l'expertise des partenaires du domaine de la santé, le gouvernement fait le choix de l'efficacité et de la performance au service de tous. Il souhaite accroître la décentralisation du réseau, mais confère également à l'agence Santé Québec les moyens de ses ambitions.

Tout au long de ce mémoire, nous avons souhaité attirer l'attention des décideurs sur des éléments qui touchent non seulement McKesson Canada, mais également une grande partie des acteurs de la santé dont les pharmaciens communautaires font partie.

Nous invitons le gouvernement à prendre conscience des difficultés que peuvent générer certaines dispositions, dont les articles 295 et 307, qui laissent à penser que certains acteurs de la santé ne puissent pas jouir correctement de l'autonomie qui fait aujourd'hui leur force. C'est la raison pour laquelle nous demandons ces éclaircissements.

Nous continuerons de soutenir le gouvernement et l'ensemble de notre secteur d'activité dans cette voie, afin de garantir de meilleurs soins pour toutes et tous, ce qui passe également par davantage d'investissements afin de renforcer la chaîne du médicament et d'aider les pharmacies communautaires à se moderniser davantage.

Nous nous tenons à la disposition du gouvernement et de l'Assemblée nationale pour détailler nos positions et faire cheminer le projet de loi 15 à bon port dans les meilleurs délais.

McKESSON
Canada